

VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-562
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 17 juillet 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2026-562 décrétant une dépense et un emprunt de 595 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de terrains de tennis et des travaux d'aménagement d'un terrain de pickleball

QUE le règlement vise à décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 595 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de terrains de tennis et des travaux d'aménagement d'un terrain de pickleball ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

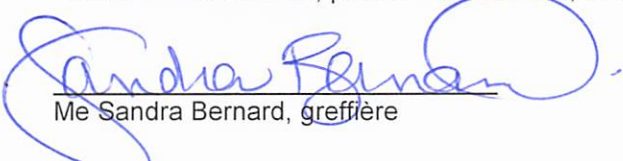
- | | |
|--|------------------|
| - Avis de motion : | 14 juillet 2026 |
| - Dépôt du projet de règlement : | 14 juillet 2026 |
| - Adoption du règlement : | 17 juillet 2026 |
| - Modification du règlement par résolution R-2026-08-9030 : | 17 août 2026 |
| - Approbation du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : | 2 septembre 2026 |

QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 2 septembre 2026 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

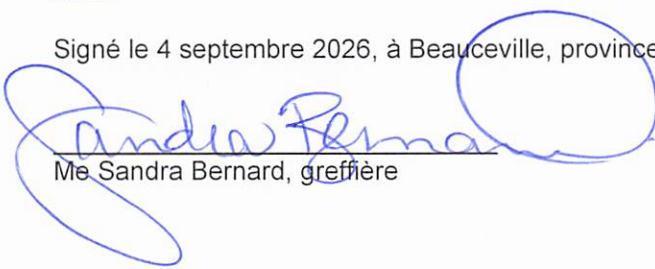
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 4 septembre 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 4 septembre 2026.

Signé le 4 septembre 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière